

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-01**

**OBJET :**

**Approbation du Budget Primitif 2023**

**Annexes :  
Pages de signatures**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENET DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCA GE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-01**

**OBJET : Approbation du Budget Primitif 2023.**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	7 612 690,17 €	7 612 690,17 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	4 531 093,08 €	4 531 093,08 €
<b>TOTAL</b>	12 143 783,25 €	12 143 783,25 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2023 ;

Vu le projet de budget primitif 2023 ;

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M57 ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2023 tel que présenté par :

Contre	<i>Abstention</i>	Pour
0	11	36

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Affichage : 25/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-02**

**OBJET :**

**Vote du Compte  
Financier Unique  
du Budget annexe « Les  
Allaux »**

**Annexes :  
Pages de signatures**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 11 avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGEAUX JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGEAUX Jean-Paul		X		
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie			X	
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles		X		
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAIN Céline		X		
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia		X		
LE DESERT					THERIN Laurent		X		
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François		X		
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOUCAGE					LERESTEUX Laëtitia		X		
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick		X		
MONTCHAMP					SILLERE Michel		X		
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-02**

**OBJET : Vote du Compte Financier Unique du budget annexe « Les Allaix ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu les dispositions concernant les budgets des communes du CGCT, notamment son article L.1612-12 ;

Vu la délibération n°2022-0317008 du Conseil Municipal en date du 17/03/2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Les Allaix » ;

Vu la délibération n°2022-0411018 du 11/04/2022 du Conseil Municipal approuvant la décision modificative de l'exercice 2022 ;

Vu l'article 242 de la loi finance 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu la candidature en juin 2019 de la commune de VALDALLIERE à l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Considérant le CFU 2022 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal.

Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur, la commune de VALDALLIERE et le comptable, la trésorerie de VIRE ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président »,
- Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2022 aient été exposées à l'assemblée, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles FAUCON, 1<sup>er</sup> adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTÉ** le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe « Les Allaix » de la Commune de VALDALLIERE dont la balance se constitue comme suit :

**RESULTAT**

**Fonctionnement**

Recettes	166 770,03 €
Dépenses	177 366,99 €
Excédent de clôture :	- 10 596,96 €

**Investissement**

Recettes	165 941,24 €
Dépenses	155 358,49 €

Restes à réaliser :

*Recettes investissement :* 0 €

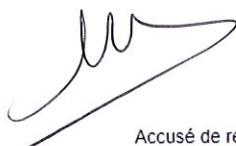
*Dépenses investissement :* 0 €

Besoin de financement : 10 582,75 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN



Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

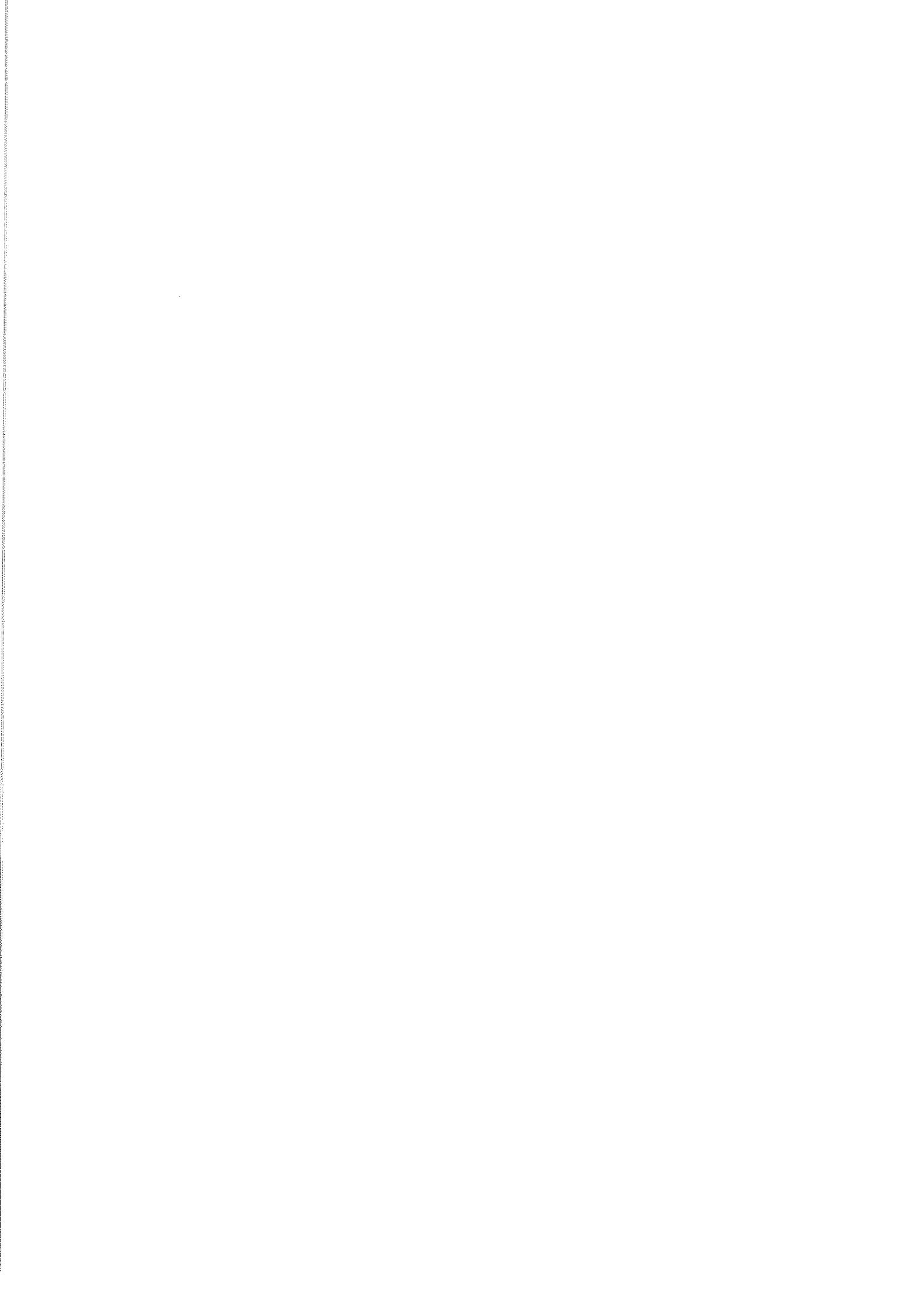
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Affichage : 25/04/2023



**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-03**

**OBJET :**

**Affectation de résultat  
du Budget annexe « Les  
Allaux »**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 11 avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGEAUX JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGEAUX Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAVE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPOINT Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-03**

**OBJET : Affectation de résultat du budget annexe « Les Allaux ».**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2022 du budget annexe « Les Allaux » dont les résultats se présentent comme suit :

<b>RESULTAT 2022</b>		
<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>
<u>2022</u>		<u>2022</u>
166 770,03	Recettes de l'exercice	165 941,24
177 366,99	Dépenses de l'exercice	155 358,49
<b>-10 596,96</b>	<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>10 582,75</b>
20 231,94	Résultat de l'exercice précédent 2021	40 308,76
<b>9 634,98</b>	<b>Résultat global</b>	<b>50 891,51</b>
	RAR Dépenses	0,00
	RAR Recettes	0,00
	COMPTE 001	50 891,51
<b>9 634,98</b>	<b>EXCEDENT 002</b>	

Est invité à délibérer et décider d'affecter le résultat ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement (Compte 002) de 9 634,98 €.  
Excédent d'investissement (Compte 001) de 50 891,51 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat du budget annexe « Les Allaux ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Affichage : 25/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-04**

**OBJET :**

**Vote du Budget Primitif  
du Budget annexe « Les  
Allaux »**

**Annexes :  
Pages de signatures**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est  
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses  
assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART,  
Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie				
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles				
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline			X	
OLIVIER Damien		X			HUARD Iaëtitia			X	
LE DESERT					THERIN Laurent		X		
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick			X	
MONTCHAMP					SILLERE Michel			X	
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-04**

**OBJET : Vote du Budget Primitif du budget annexe « Les Allaux ».**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget annexe « les Allaux » arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	156 793,47 €	156 793,47 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	158 758,49 €	191 250,03 €
<b>TOTAL</b>	315 551,96 €	348 043,50 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Les Allaux ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Affichage : 25/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-05**

**OBJET :**

**Vote des taux  
d'impositions**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est  
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses  
assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART,  
Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGEAUX JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGEAUX Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick		X		
MONTCHAMP					SILLERE Michel		X		
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Vote des taux d'impositions.**

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux d'imposition par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté.

Deux options sont dès lors envisageables :

- soit le maintien du taux 2022 ;
- soit la modulation du taux 2022. La modulation doit toutefois respecter les règles de lien entre le taux des taxes locales conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXES	TAUX
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	47,09 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	47,91 %
TAXE HABITATION (taux figé depuis 2019)	22,33 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour 2023, il est proposé de maintenir les taux 2022 :

TAXES	Bases prévisionnelles 2023	TAUX	Produit
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	3 567 000	47,09 %	1 679 700
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	1 550 000	47,91 %	742 605
TAXE D'HABITATION	502 584	22,33 %	112 227

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022.
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN



**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-06**

**OBJET :**

**Acquisition de terrain  
projet Ages et Vie**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 11 avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Iaëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick		X		
MONTCHAMP					SILLERE Michel		X		
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-06**

**OBJET : Acquisition de terrain projet Ages et Vie.**

La société Ages et Vies a sollicité la collectivité dans le but d'implanter un établissement de colocation pour personnes âgées. La demande d'Ages et Vie porte sur un terrain proche ou dans le bourg de VASSY.

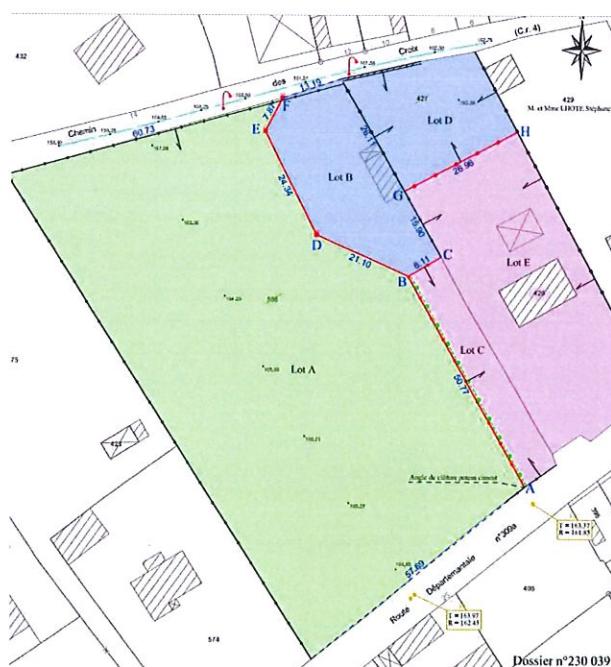
Après examen du PLU et des possibilités d'urbanisation (zone U), la parcelle AB 586 s'est avérée la plus adaptée.



Les besoins réelles du projet s'établissent à 2 841 m<sup>2</sup> pour une surface totale de parcelle de 7 315 m<sup>2</sup>.

L'objectif est d'acquérir la totalité de la parcelle, moins la surface réaffectée au riverain, soit 6 058 m<sup>2</sup>.

La surface dédiée d'implantation du projet serait revendue à Ages et Vie, le reste de la parcelle constituant une réserve foncière communale.



## **Le projet**

*Il s'articule autour de 4 maisons, accueillant chacune 4 résidents, reliées par des espaces de vie commune.*

*L'espace commun (environ 80 m<sup>2</sup>) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine. Les espaces privatisifs (environ 30 m<sup>2</sup>) sont composés d'une chambre / séjour, d'une salle d'eau.*

*Une équipe d'auxiliaires de vie (dont certaines peuvent habiter à l'étage) assure un accompagnement personnalisé avec présence 24/24. Elle s'occupe de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, préparation et prise de repas, vie sociale ....*

*Le projet est une alternative à l'EHPAD lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable.*

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir, après bornage, le lot A de la parcelle AB 586 (6058 m<sup>2</sup>) au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** l'acquisition par la commune de ce terrain sous réserve de l'obtention du permis de construire.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette transaction.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

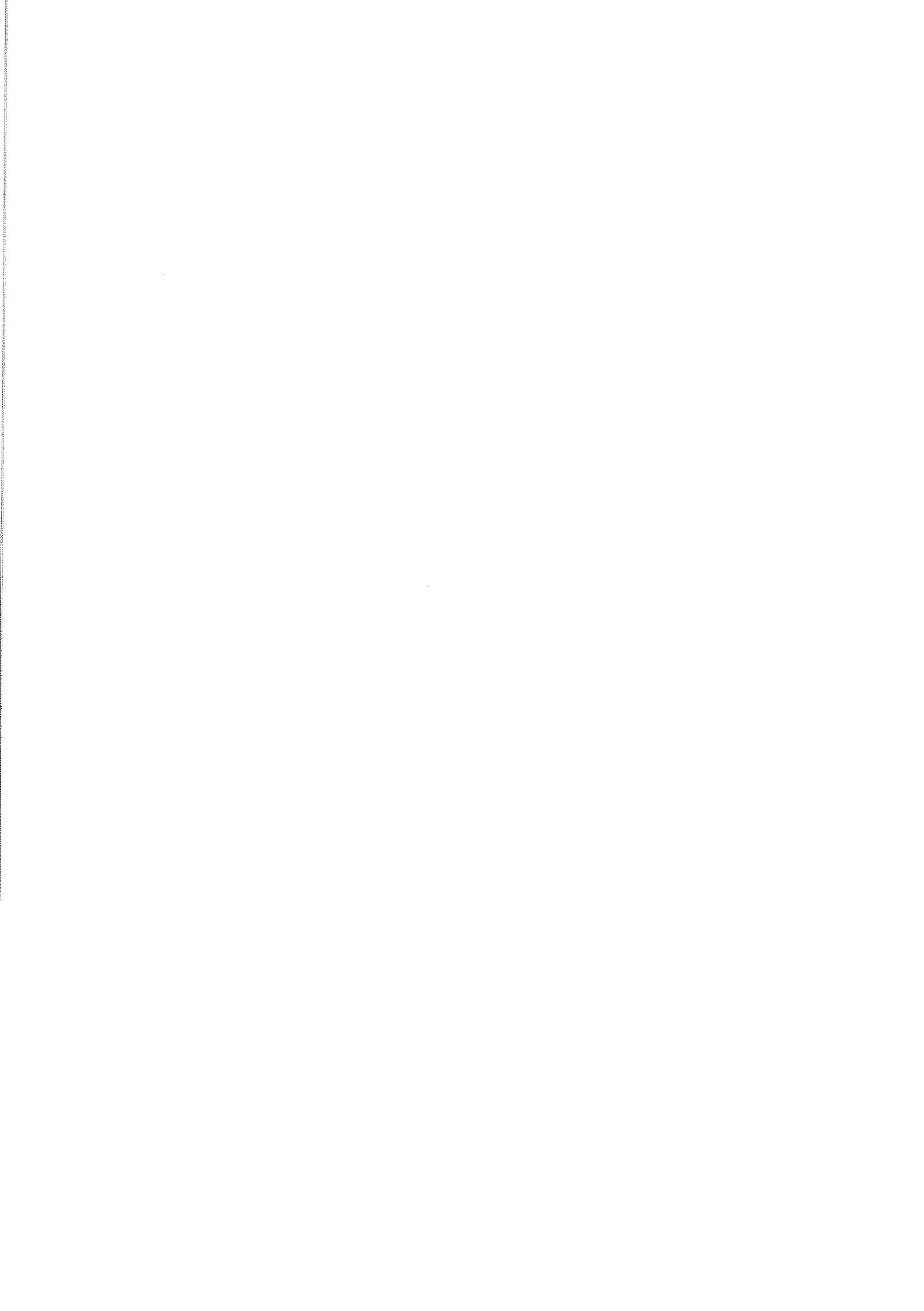
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023



**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-07**

**OBJET :**

**Filière bois bocager  
Tarif d'achat du bois**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOUCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick		X		
MONTCHAMP					SILLERE Michel		X		
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-07**

**OBJET : Filière bois bocager : tarif d'achat du bois.**

Lors de sa séance du 14 mars 2023, la commission agricole a proposé de procéder à une revalorisation du prix d'achat du bois plaquette issu de l'entretien des haies du territoire de VALDALLIERE.

Cette proposition est motivée par les raisons suivantes :

- Le prix initial a été fixé en 2012 à hauteur de 62 €HT la tonne. En 11 ans le prix n'a été revalorisé que de 3 € (65 €HT la tonne), soit très en deçà de l'inflation sur la période
- L'inflation record de l'année 2022 (sans oublier celle prévue pour l'année 2023) a eu un impact sur tous le processus de production du bois plaquette (abatage, déchiquetage, transport)
- Les économies importantes réalisées par la collectivité grâce aux deux réseaux techniques bois existant, justifient une juste rémunération des producteurs.

La commission propose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une revalorisation du prix d'achat à hauteur de 70 € HT la tonne verte soit 77 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le prix d'achat du bois plaquette à 77 € TTC de la tonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-08**

**OBJET :**

**MONTCHAMP /**

**PRESLES :**

**Création de deux arrêts  
de bus en encoche**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est  
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses  
assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART,  
Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCA					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick		X		
MONTCHAMP					SILLERE Michel		X		
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

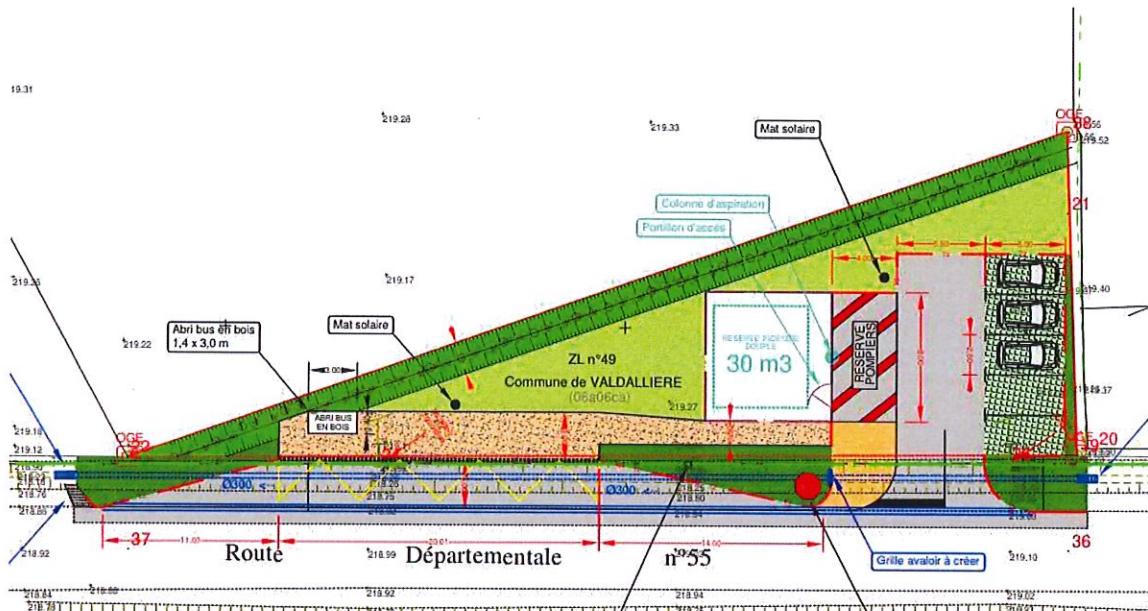
## OBJET : MONTCHAMP / PRESLES : création de deux arrêts de bus en encoche.

Dans le cadre de l'opération 2600 « travaux de voirie », il est proposé de procéder à la création de deux arrêts de bus en encoches au lieu-dit plaisir sur la RD55.

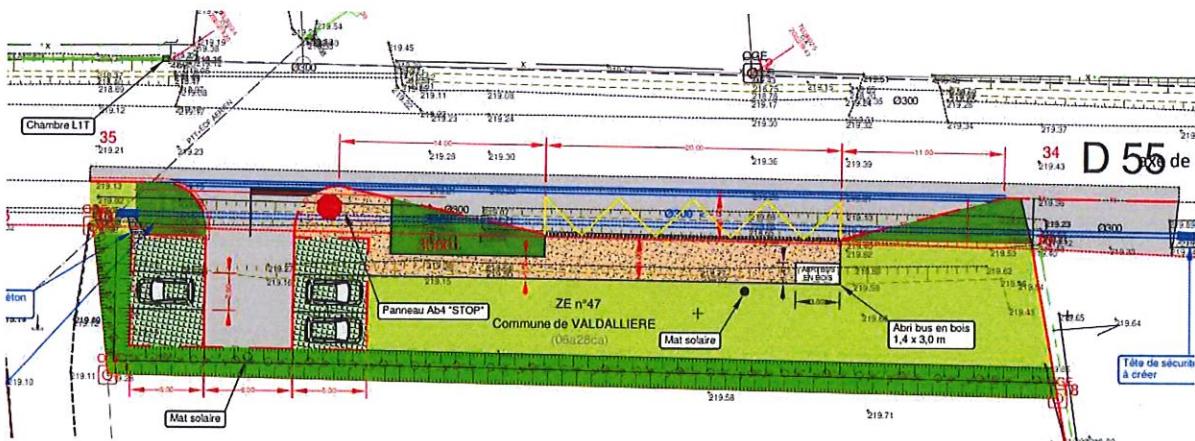
Suite à la nécessité de fermeture, pour des raisons de sécurité, de plusieurs arrêts sur la RD55, il s'est avéré nécessaire de réaliser un double arrêt sécurisé au lieu-dit Plaisance sur les communes de MONTCHAMP et PRESLES.

Ces arrêts sécurisés, nous permettront de maintenir les arrêts de la ligne régulière ainsi que des circuits de ramassage du collège.

**Arrêt sens AUNAY / VIRE**



## **Arrêt sens VIRE / AUNAY**



La dépense prévisionnelle s'établit à hauteur de 116 172,40 € HT, et se décompose de la manière suivante :

Matérialisation point d'arrêt (signalétique) : 1 672,40 € HT

Mise en sécurité des usagers :

- Arrêts en encoche : 65 000 € HT
- Aires de stationnement : 15 000 € HT
- Quai viabilisé : 19 000 € HT
- Abris voyageur : 13 000 € HT

Etudes : 2 500 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le projet de création de ces deux arrêts de bus en encoche.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien financier à hauteur de 80 % de la dépense HT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

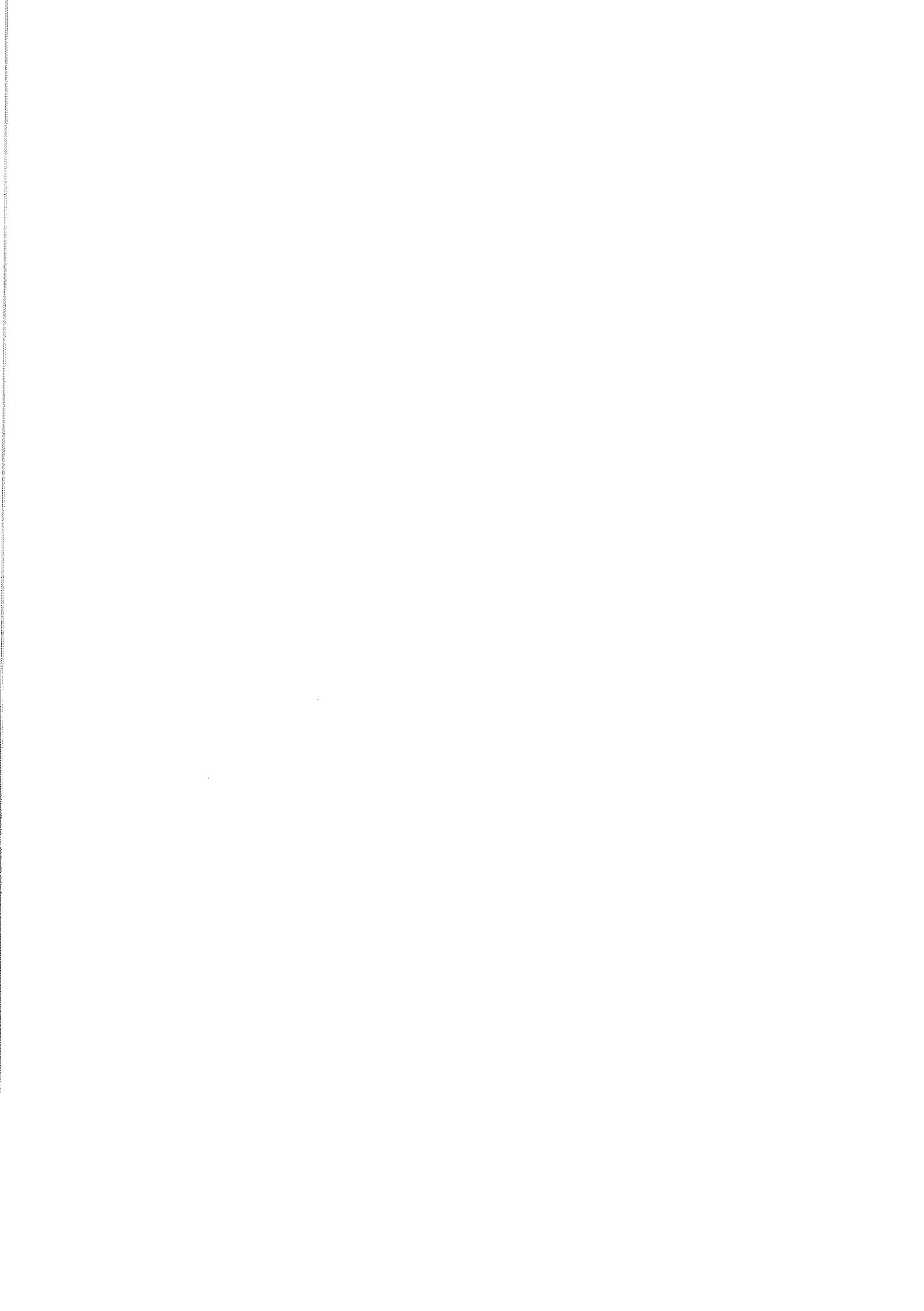
Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023  
Affichage : 14/04/2023



**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-09**

**OBJET :**

**Transport scolaire  
Aménagement d'un point d'arrêt  
Vassy – La Gueslière**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGEAUX JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGEAUX Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick		X		
MONTCHAMP					SILLERE Michel		X		
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-09**

**OBJET : Transport scolaire – Aménagement d'un point d'arrêt – Vassy La Gueslière.**

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a conféré à la région la qualité d'autorité organisatrice des services de transports publics routiers interurbains, réguliers ou à la demande.

A ce titre la région est désormais compétente sur l'ensemble de son territoire pour :

- L'organisation de ces services de transport (localisation des arrêts, définition des itinéraires et horaires de desserte, tarification) et leur exploitation ;
- La programmation de la mise en accessibilité des points d'arrêts commerciaux de son réseau.

La loi n'ayant pas transféré à la région la domanialité des arrêts dont les services assurent la desserte, elle considère que le gestionnaire de voirie, propriétaire du domaine public, reste seul compétent sur la voirie, ses dépendances et accessoires pour :

- La réalisation d'aménagements ;
- L'implantation de signalisation et de mobilier urbain.

En conséquence la région fait savoir qu'elle ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine routier.

De son côté le département considère en sa qualité de gestionnaire de la voirie, que les points d'arrêts, quais mobiliers urbains associés, ne sont ni des accessoires ni des dépendances de cette voirie mais des équipements uniquement nécessaires à l'organisation des services de transport. L'aménagement des points d'arrêts étant un élément important dans la continuité de la chaîne de déplacement, la Région participe financièrement à cet aménagement.

Suite aux rencontres avec les représentants de la Région, il est proposé d'aménager un point d'arrêt au lieu-dit la Gueslière, commune déléguée de VASSY 14410 VALDALLIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition d'aménagement de ce point d'arrêt routier.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région à hauteur de 80% de la dépense.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-10**

**OBJET :**

**Transport scolaire  
Aménagement d'un point d'arrêt  
Vassy – La Grellerie**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Iaëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAJ					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-10**

**OBJET : Transport scolaire – Aménagement d'un point d'arrêt – Vassy La Grellerie.**

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a conféré à la région la qualité d'autorité organisatrice des services de transports publics routiers interurbains, réguliers ou à la demande.

A ce titre la région est désormais compétente sur l'ensemble de son territoire pour :

- L'organisation de ces services de transport (localisation des arrêts, définition des itinéraires et horaires de desserte, tarification) et leur exploitation ;
- La programmation de la mise en accessibilité des points d'arrêts commerciaux de son réseau.

La loi n'ayant pas transféré à la région la domanialité des arrêts dont les services assurent la desserte, elle considère que le gestionnaire de voirie, propriétaire du domaine public, reste seul compétent sur la voirie, ses dépendances et accessoires pour :

- La réalisation d'aménagements ;
- L'implantation de signalisation et de mobilier urbain.

En conséquence la région fait savoir qu'elle ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine routier.

De son côté le département considère en sa qualité de gestionnaire de la voirie, que les points d'arrêts, quais mobilier urbains associés, ne sont ni des accessoires ni des dépendances de cette voirie mais des équipements uniquement nécessaires à l'organisation des services de transport. L'aménagement des points d'arrêts étant un élément important dans la continuité de la chaîne de déplacement, la Région participe financièrement à cet aménagement.

Suite aux rencontres avec les représentants de la Région, il est proposé d'aménager un point d'arrêt au lieu-dit la Grellerie, commune déléguée de VASSY 14410 VALDALLIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition d'aménagement de ce point d'arrêt routier.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région à hauteur de 80% de la dépense.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN



Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-11**

**OBJET :**

**Transport scolaire**

**Aménagement d'un  
point d'arrêt**

**Vassy – Bourg**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est  
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses  
assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART,  
Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENEDIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Iaëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick		X		
MONTCHAMP					SILLERE Michel		X		
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-11**

**OBJET : Transport scolaire – Aménagement d'un point d'arrêt – Vassy Bourg.**

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a conféré à la région la qualité d'autorité organisatrice des services de transports publics routiers interurbains, réguliers ou à la demande.

A ce titre la région est désormais compétente sur l'ensemble de son territoire pour :

- L'organisation de ces services de transport (localisation des arrêts, définition des itinéraires et horaires de desserte, tarification) et leur exploitation ;
- La programmation de la mise en accessibilité des points d'arrêts commerciaux de son réseau.

La loi n'ayant pas transféré à la région la domanialité des arrêts dont les services assurent la desserte, elle considère que le gestionnaire de voirie, propriétaire du domaine public, reste seul compétent sur la voirie, ses dépendances et accessoires pour :

- La réalisation d'aménagements ;
- L'implantation de signalisation et de mobilier urbain.

En conséquence la région fait savoir qu'elle ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine routier.

De son côté le département considère en sa qualité de gestionnaire de la voirie, que les points d'arrêts, quais mobiliers urbains associés, ne sont ni des accessoires ni des dépendances de cette voirie mais des équipements uniquement nécessaires à l'organisation des services de transport. L'aménagement des points d'arrêts étant un élément important dans la continuité de la chaîne de déplacement, la Région participe financièrement à cet aménagement.

Suite aux rencontres avec les représentants de la Région, il est proposé d'aménager un point d'arrêt dans le bourg, commune déléguée de VASSY 14410 VALDALLIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition d'aménagement de ce point d'arrêt routier.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région à hauteur de 80% de la dépense.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-12**

**OBJET :**

**Transport scolaire  
Aménagement d'un  
point d'arrêt**

Vassy – Centre de Loisirs

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est  
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses  
assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART,  
Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	x				FABIEN Anne-Marie	x			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		x		
HAMEL François	x				LEPAINTEUR Patrice	x			
BACON Michel	x				MAZIER Valérie	x			
CANU Nathalie	x				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	x				BERGAR Dominique	x			
RENOUF Patricia	x				ANNE Sarah	x			
VAN ROMPU Riet		x			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	x			
DOUCHIN Nicolas	x				ANGOT Michel	x			
CHANU Hervé	x				RENE DIT DEROUVILLE S	x			
DELAHAYE Olivier	x				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	x			
FERGANT Françoise	x				CHANU Caroline		x	POUPION P	
HUET Cédric		x			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	x				MENNIER Brigitte	x			
LEVALLOIS Elodie		x			BERTHOUT Julie	x			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	x				GUETTIER Mickaël			x	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	x				ANGENEAU Jean-Paul	x			
LENAIN Didier	x				ASSELIN Sylvie		x		
SCOLA Sabrina	x				DAL MASO Jérémie		x		
MALECOT-GALLOIS M	x				FERREIRA Cécilia			x	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	x			
WIELGOSIK Frédéric	x				HELAINE Céline	x			
OLIVIER Damien		x			HUARD Laëtitia	x			
LE DESERT					THERIN Laurent	x			
MASSON Christophe	x				SPITZA Jean-François	x			
MARÇAIS Christelle	x				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	x			
ALLAVENA Didier	x				GRAVE Francis			x	LERESTEUX L
BRU Noëlle		x			PICACHE Alexandra		x		
JOSSE Sandrine	x				POUPION Patrick	x			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	x			
FAUCON Gilles	x				BARBEY Alexandre		x		
DAUPRAT Marie-F	x								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-12**

**OBJET : Transport scolaire – Aménagement d'un point d'arrêt – Vassy Centre de Loisirs.**

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a conféré à la région la qualité d'autorité organisatrice des services de transports publics routiers interurbains, réguliers ou à la demande.

A ce titre la région est désormais compétente sur l'ensemble de son territoire pour :

- L'organisation de ces services de transport (localisation des arrêts, définition des itinéraires et horaires de desserte, tarification) et leur exploitation ;
- La programmation de la mise en accessibilité des points d'arrêts commerciaux de son réseau.

La loi n'ayant pas transféré à la région la domanialité des arrêts dont les services assurent la desserte, elle considère que le gestionnaire de voirie, propriétaire du domaine public, reste seul compétent sur la voirie, ses dépendances et accessoires pour :

- La réalisation d'aménagements ;
- L'implantation de signalisation et de mobilier urbain.

En conséquence la région fait savoir qu'elle ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine routier.

De son côté le département considère en sa qualité de gestionnaire de la voirie, que les points d'arrêts, quais mobiliers urbains associés, ne sont ni des accessoires ni des dépendances de cette voirie mais des équipements uniquement nécessaires à l'organisation des services de transport. L'aménagement des points d'arrêts étant un élément important dans la continuité de la chaîne de déplacement, la Région participe financièrement à cet aménagement.

Suite aux rencontres avec les représentants de la Région, il est proposé d'aménager un point d'arrêt au centre de Loisirs, commune déléguée de VASSY 14410 VALDALLIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition d'aménagement de ce point d'arrêt routier.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région à hauteur de 80% de la dépense.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-13**

**OBJET :**

**Transport scolaire  
Aménagement d'un  
point d'arrêt  
Estry – L'Oraille**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Iaëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-13**

**OBJET : Transport scolaire – Aménagement d'un point d'arrêt – Estry L'Oraille.**

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a conféré à la région la qualité d'autorité organisatrice des services de transports publics routiers interurbains, réguliers ou à la demande.

A ce titre la région est désormais compétente sur l'ensemble de son territoire pour :

- L'organisation de ces services de transport (localisation des arrêts, définition des itinéraires et horaires de desserte, tarification) et leur exploitation ;
- La programmation de la mise en accessibilité des points d'arrêts commerciaux de son réseau.

La loi n'ayant pas transféré à la région la domanialité des arrêts dont les services assurent la desserte, elle considère que le gestionnaire de voirie, propriétaire du domaine public, reste seul compétent sur la voirie, ses dépendances et accessoires pour :

- La réalisation d'aménagements ;
- L'implantation de signalisation et de mobilier urbain.

En conséquence la région fait savoir qu'elle ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine routier.

De son côté le département considère en sa qualité de gestionnaire de la voirie, que les points d'arrêts, quais mobiliers urbains associés, ne sont ni des accessoires ni des dépendances de cette voirie mais des équipements uniquement nécessaires à l'organisation des services de transport. L'aménagement des points d'arrêts étant un élément important dans la continuité de la chaîne de déplacement, la Région participe financièrement à cet aménagement.

Suite aux rencontres avec les représentants de la Région, il est proposé d'aménager un point d'arrêt au lieu-dit L'Oraille, commune déléguée de ESTRY 14410 VALDALLIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition d'aménagement de ce point d'arrêt routier.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région à hauteur de 80% de la dépense.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-14**

**OBJET :**

**Transport scolaire  
Aménagement d'un  
point d'arrêt  
Chênedollé – Le Haut  
Perrier**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-14**

**OBJET : Transport scolaire – Aménagement d'un point d'arrêt – Chênedollé Le Haut Perrier.**

La loi NOTRe du 7 aout 2015 a conféré à la région la qualité d'autorité organisatrice des services de transports publics routiers interurbains, réguliers ou à la demande.

A ce titre la région est désormais compétente sur l'ensemble de son territoire pour :

- L'organisation de ces services de transport (localisation des arrêts, définition des itinéraires et horaires de desserte, tarification) et leur exploitation ;
- La programmation de la mise en accessibilité des points d'arrêts commerciaux de son réseau.

La loi n'ayant pas transféré à la région la domanialité des arrêts dont les services assurent la desserte, elle considère que le gestionnaire de voirie, propriétaire du domaine public, reste seul compétent sur la voirie, ses dépendances et accessoires pour :

- La réalisation d'aménagements ;
- L'implantation de signalisation et de mobilier urbain.

En conséquence la région fait savoir qu'elle ne peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le domaine routier.

De son côté le département considère en sa qualité de gestionnaire de la voirie, que les points d'arrêts, quais mobiliers urbains associés, ne sont ni des accessoires ni des dépendances de cette voirie mais des équipements uniquement nécessaires à l'organisation des services de transport. L'aménagement des points d'arrêts étant un élément important dans la continuité de la chaîne de déplacement, la Région participe financièrement à cet aménagement.

Suite aux rencontres avec les représentants de la Région, il est proposé d'aménager un point d'arrêt au lieu-dit Le Haut Perrier, commune déléguée de CHENEDOLLE 14410 VALDALLIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition d'aménagement de ce point d'arrêt routier.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le soutien financier de la Région à hauteur de 80% de la dépense.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-15**

**OBJET :**

Scolaire

-  
**Tarifs restauration  
scolaire**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet			X		PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel		X		
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-15**

**OBJET : Scolaire – Tarifs restauration scolaire.**

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas aux élèves. La limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».

Il est proposé d'augmenter les tarifs actuels dans les proportions suivantes :

Tarifs repas			
2022-2023		Proposition 2023-2024	
Avec réservation	Sans réservation	Avec réservation	Sans réservation
3.50 €	4.25 €	<b>3.70 €</b>	<b>4.50 €</b>
Adulte		<b>Adulte</b>	
6.00 €			<b>6.50 €</b>

Ainsi,

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de la commission scolaire du 09 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACTUALISE** la tarification du repas des restaurants scolaires dans les conditions décrites plus haut.
- **DECIDE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du lundi 4 septembre 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-16**

**OBJET :**

**Projet de nouveau syndicat**

**Syndicat des Eaux du Bocage Virois**

**Annexe :  
Projet de Statuts**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 11 avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCA					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Projet de nouveau syndicat – Syndicat des Eaux du Bocage Virois.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5212-27,  
Vu la délibération du 19 janvier 2023 du comité syndical du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, demandant la fusion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever et du Syndicat de production d'eau potable de la Sienne, selon le projet de statuts annexé et sous réserve d'un transfert de compétences eau potable et assainissement de la commune Vire Normandie à ce futur syndicat ;

Vu la délibération du 6 février 2023 du Conseil Municipal de Vire Normandie, demandant la fusion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever et du syndicat de production d'eau potable de la Sienne, selon le projet de statuts annexés et se prononçant pour le transfert à ce futur syndicat de l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif exercées par la commune de Vire Normandie,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-23-004 portant projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint-Sever et du Syndicat de production d'eau potable de la Sienne et du transfert des compétences eau potable et assainissement des EPIC de Vire-Normandie.

Vu le projet de statuts annexé à cet arrêté,

Etant rappelé que la commune est membre du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, auquel elle a transféré les compétences eau potable et assainissement collectif. La compétence assainissement non collectif est actuellement gérée au niveau communal en régie.

Le maire :

- Expose les démarches engagées entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, le Sivom de Saint-Sever, le Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sienne et les EPIC Eau et Assainissement de Vire Normandie en vue d'une fusion des différentes structures au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Présente l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion. Cette fusion, réalisée selon les dispositions de l'article L 5212-27 du CGCT conduira à la création d'un nouveau syndicat à la carte dénommé « Syndicat des Eaux du Bocage Virois » doté des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. L'ensemble des compétences des structures mentionnées ci-dessus seront reprises par ce nouveau syndicat, conduisant de fait à la dissolution des syndicats existants.
- Présente les principales caractéristiques du Syndicat résultant de la fusion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE** en faveur de la fusion entre les trois syndicats : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, le Sivom de Saint-Sever, le Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sienne, selon le projet de statuts en annexe, et sous réserve d'un transfert des compétences eau potable et assainissement de la commune de Vire Normandie à ce futur syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **APPROUVE** le périmètre du futur syndicat, tel que décrit dans l'arrêté préfectoral,
- **APPROUVE** le projet de statuts annexé à l'arrêté préfectoral du futur « Syndicat des Eaux du Bocage Virois ».

- APPROUVE le principe d'un transfert au nouveau Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la compétence Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

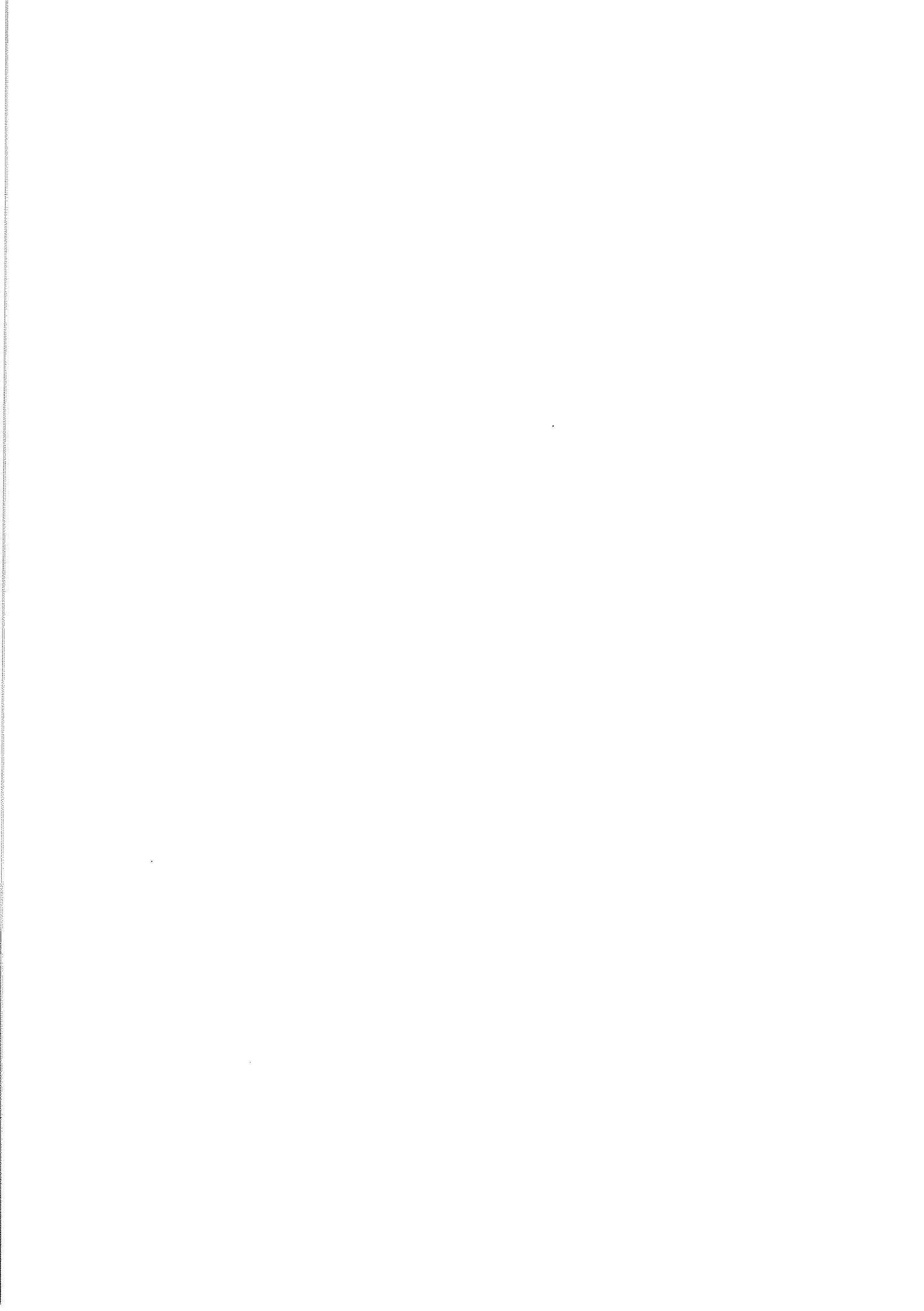
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023



## **PROJET DE STATUTS**

### **Article 1 -DÉNOMINATION, FORME, SIÈGE, DURÉE**

En application des articles L. 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est formé entre les communes de :

- Beaumesnil
- Campagnolles
- Landelles-et-Coupiigny
- Le Mesnil-Robert
- Noues de Sienne
- Pont-Bellanger
- Saint-Aubin-des-Bois
- Sainte-Marie-Outre-l'Eau
- Souleuvre en Bocage
- Valdallière
- Vire Normandie
- Brémoy
- Dialan sur Chaîne (pour la commune déléguée du Mesnil Auzouf)
- Les Loges
- Les Monts d'Aunay (pour la commune déléguée de Danvou la Ferrière)

Un syndicat de communes dénommé : Syndicat des Eaux du Bocage Virois

Le Syndicat des Eaux du Bocage Virois est un syndicat « à la carte » (article L.5212-16 du CGCT). Chaque membre peut, pour tout ou partie de son territoire, transférer au Syndicat tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

La liste des membres du syndicat et des compétences transférées est annexée aux présents statuts.

Le Syndicat a son siège au 73 rue d'Aunay – 14500 VIRE NORMANDIE ;

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

Le Syndicat sera créé à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant de sa création. Il n'exercera les compétences qui lui sont transférées qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de sa création.

Des collectivités territoriales autres que celles primitivement associées pourront être admises à faire partie du Syndicat, conformément à l'article L. 5211-18 et suivant du CGCT.

## **Article 2 -OBJET ET COMPÉTENCES EXERCÉES**

Le Syndicat est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, conformément à l'article L. 5212-1 du CGCT et à l'article L. 2224-11 du CGCT.

Le Syndicat assure, pour le compte des membres qui lui auront transféré les compétences facultatives, en leur lieu et place la gestion des services publics suivants, dans les conditions des articles L.2224-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

### **Compétence A : Eau potable**

- Gestion et protection de la ressource, production, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau potable.

Cette compétence inclut notamment :

- La réalisation d'études générales et spécifiques nécessaires à la bonne marche de l'activité du syndicat et le suivi de travaux ;
- L'entretien, le renouvellement, l'extension, le renforcement et la création de réseaux et ouvrages de production et de distribution d'eau potable sur le territoire du syndicat ainsi que sur certaines portions de collectivités limitrophes quand les conditions techniques l'obligent ;
- L'achat et la vente d'eau à l'extérieur du territoire du syndicat ;

Le Syndicat peut dans le cadre de cette compétence assurer pour le compte et sous la responsabilité des communes, membres ou non membres, qui en feront la demande, des prestations de fourniture, pose, entretien et mesures, des hydrants, destinés à la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI).

### **Compétence B : Assainissement Collectif**

- Collecte, transport, épuration des eaux usées et élimination des boues.

Cette compétence inclut notamment :

- La réalisation d'études générales et spécifiques nécessaires à la bonne marche de l'activité du syndicat ;
- L'entretien, le renouvellement, l'extension, le renforcement et la création de réseaux et ouvrages de collecte et traitement des eaux usées sur le territoire du syndicat ainsi que sur certaines portions de collectivités limitrophes quand les conditions techniques l'obligent ;

Le Syndicat peut dans le cadre de cette compétence assurer pour le compte et sous la responsabilité des communes, membres ou non membres, qui en feront la demande des prestations de service et de travaux dans les domaines de la gestion des eaux pluviales.

### **Compétence C : Assainissement Non Collectif**

- Contrôle de conception / réalisation, contrôle périodique et occasionnel, des installations d'Assainissement Non Collectif dans le cadre des pouvoirs dévolus aux communes.

Le syndicat peut intervenir pour le compte de communes non-membres dans le cadre de conventions à établir.

### **Article 3 -ADMINISTRATION DU SYNDICAT**

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical conformément aux règles fixées par le CGCT, en particulier les articles L.5212-7, L.5212-1 à L.5212-17.

Ce comité est composé par les délégués des communes.

Ces délégués sont élus pour la durée du mandat des assemblées délibérantes qu'ils représentent.

Le Comité Syndical élit en son sein un Président et 3 Vice-Présidents, ainsi qu'un bureau, conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Chaque commune membre est représentée au Comité Syndical par :

- un délégué
- auquel s'ajoute un délégué supplémentaire par tranche d'habitants de 1000 habitants, au-delà des 1000 premiers habitants.

La population prise en compte sera la population municipale légale en vigueur pour la commune concernée, ou en cas d'adhésion partielle, la population des communes déléguées concernées, telle que recensée par l'INSEE ou à défaut estimée à deux fois le nombre d'abonnés au service d'eau potable.

Soit à la date de constitution du Syndicat :

	Population prise en compte	Nb de délégué – seuil 1000 hab.
Beaumesnil	202	1
Campagnolles	555	1
Landelles-et-Coupiigny	839	1
Le Mesnil-Robert	188	1
Noues de Sienne	4326	5
Pont-Bellanger	67	1
Saint-Aubin-des-Bois	226	1
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	125	1
Souleuvre en Bocage	8848	9
Valdallière	5735	6
Vire Normandie	16935	17
Brémoy	236	1
Dialan sur Chaîne (pour la commune déléguée du Mesnil Auzouf)	350 (175 abonnés x 2)	1
Les Loges	144	1
Les Monts d'Aunay (pour la commune déléguée de Danvou la Ferrière)	174 (87 abonnés x 2)	1
<b>TOTAL</b>	<b>38 950</b>	<b>48</b>

Conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.5212-16 du CGCT, tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres, notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau ainsi que les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat.

Pour les délibérations particulières à chaque compétence, ne prennent part au vote que les délégués représentant les communes concernées par cette compétence.

Conformément à l'article L5212-16 du CGCT, le Comité Syndical peut former pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences des commissions chargées d'étudier et de préparer les décisions.

Un règlement intérieur définira le fonctionnement du Comité Syndical et du Bureau.

#### **Article 4 -MODE DE GESTION**

Le Syndicat assurera la gestion en régie des ouvrages qu'il aura créés ou repris.

Un conseil d'exploitation sera créé pour chaque compétence gérée en régle.

#### **Article 5 -COMPTABLE DU SYNDICAT**

La gestion budgétaire et comptable du syndicat est assurée par un comptable de la Direction générale des Finances publiques désigné par le préfet après avis du directeur départemental des finances publiques.

#### **Article 6 -DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

Un budget est ouvert pour l'exercice de chacune des compétences exercées par le syndicat.

Les recettes de chacun des budgets proviennent principalement du produit des redevances correspondant aux services rendus.

Les recettes peuvent comprendre également :

- Des subventions de fonctionnement ou d'investissement ;
- Le produit des emprunts ;
- Le revenu de ses biens, meubles ou immeubles ;
- Le produit des taxes liées aux services d'eau et d'assainissement ;

- Les produits des dons et legs ;
- Des contributions ponctuelles des communes associées, dans les conditions prévues par la réglementation ;
- et toutes autres ressources induites par l'activité du Syndicat.

## **Article 7 -LOCAUX ET ACCUEIL DES USAGERS**

Le Syndicat disposera d'une implantation sur les communes de :

- Vire Normandie
- Noues de Sienne
- Souleuvre en Bocage

Un accueil physique des usagers sera assuré dans chacune de ces implantations. Elles seront également utilisées comme point d'embauche des agents et de stockage des moyens techniques.

## **Article 8 -PERSONNEL**

Conformément à l'article L5212-27 du CGCT, l'ensemble des personnels des services fusionnés est transféré au Syndicat des Eaux du Bocage Virols dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les siennes dans leur établissement d'origine (même grade et même échelon pour les agents de la fonction publique, même groupe de la convention collective IDCC 2147 pour le personnel de droit privé, maintien de la rémunération).

Conformément à l'article L 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le Syndicat et le personnel précédemment employé par les anciennes structures ayant transféré leur compétence au Syndicat.

Les conventions de mise à disposition de personnel en vigueur seront également transférées au Syndicat.

**ANNEXE : Liste des membres du Syndicat des Eaux du Bocage Virois pour les compétences A, B et C**

Membres du Syndicat	COMPETENCE A « EAU POTABLE »	COMPETENCE B « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »	COMPETENCE C ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »
Beaumesnil	X	X	X
Campagnolles	X	X	X
Landelles-et-Coupiigny	X	X	X
Le Mesnil-Robert	X	X	X
Noues de Sienne (pour ses 10 communes déléguées)	X	X	X
Pont-Bellanger	X	X	X
Saint-Aubin-des-Bois	X	X	X
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	X	X	X
Souleuvre en Bocage (pour ses 20 communes déléguées)	X	X	X
Valdallière (pour ses 14 communes déléguées)	X	X	X
Vire Normandie (pour ses 8 communes déléguées)	X	X	X
Brémoy	X	X	
Dialan sur Chaîne (pour la commune déléguée du Mesnil Auzouf)	X		
Les Loges	X		
Les Monts d'Aunay (pour la commune déléguée de Danvou la Ferrière)	X		

Total : 15 communes (63 anciennes communes)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-17**

**OBJET :**

**Subventions associations  
2023**

-  
**Acompte association  
FCIB**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 11 avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2023-0411-17**

**OBJET : Subventions associations 2023 – Acompte association FCIB.**

Le montant annuel des subventions aux associations est habituellement délibéré en avril et le versement intervient généralement fin mai / début juin.

Cependant, pour assurer la continuité de son fonctionnement, il est nécessaire de verser un acompte dès ce mois-ci à l'association FCIB (l'association emploie un salarié).

Afin de leur éviter des difficultés de trésorerie, il est proposé de leur verser une première aide à hauteur de 15 000 € sur la subvention 2023.

Le montant définitif de la subvention annuelle sera voté lors de la prochaine séance du conseil municipal (22 mai 2023) et inclura le montant déjà versé.

Le Conseil Municipal,

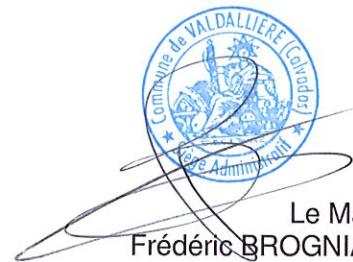
Vu les articles L 2121-29, L 2121-23, R 2121-10 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'association FCIB dans ses actions, et d'assurer la continuité de son fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, *Le conseil municipal*

- **DECIDE** le versement d'une avance de subvention 2023 de 15 000 € à l'association FCIB.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGANIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

**COMMUNE  
DE  
VALDALLIERE**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 57**

**Nombre de votants : 47**

Présents : 43

Pouvoirs : 4

Excusés : 2

Absents : 8

**DELIBERATION  
N° 2023-0411-18**

**OBJET :**

**Subventions associations  
2023**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 11 avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2023, s'est  
réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses  
assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART,  
Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia	X				ANNE Sarah	X			
VAN ROMPU Riet		X			PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier	X				RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	POUPION P
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				MENNIER Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie	X			
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	ANGENEAU JP
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul	X			
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie		X		
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia			X	SCOLA S
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					THERIN Laurent	X			
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle	X				VIESSOIX				
LE THEIL BOCAVE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis			X	LERESTEUX L
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel	X			
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Subventions associations 2023.**

La commune de Valdallière apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment des critères suivants :

- Respect du délai pour dépôt du dossier ;
- Dossier complet ;
- Présentation de projets en rapport avec la collectivité, niveau d'activités
- Association loi 1901 donc peu ou prou de trésorerie (réf Articles 1 à 21 ter) appréciation par la commission suivant l'importance et l'activité de l'association ;
  - Nombre d'adhérents Valdallière et hors Valdallière
  - Participation à la vie locale, animation de la commune
  - Privilégier les enfants
  - Accès des publics les plus larges aux actions proposées

Il est bon de rappeler que la collectivité n'est pas tenue de verser une aide aux associations, mais celle-ci privilégie les associations communales.

De plus certaines associations ne demandent pas de subventions et se suffisent à elles-mêmes en organisant des évènements.

Un courrier sera envoyé aux associations suivant la décision favorable ou défavorable du conseil municipal.

**Détail des subventions :**

	<b>Montant subvention versé en 2022</b>	<b>Proposition 2023</b>
<b>Anciens combattants</b>		<b>1 830,00 €</b>
AFN-UNC St Charles / Montchamp	1 600,00 €	400,00 €
Les Amis du Monument Montchamp	230,00 €	230,00 €
UNC Estry	500,00 €	700,00 €
UNC Vassy	300,00 €	500,00 €
<b>Autre</b>		<b>3 800,00 €</b>
ADMR de la Druance	305,00 €	305,00 €
ADMR Souleuvre en Bocage	695,00 €	695,00 €
Comice Agricole Intercantonal	0,00 €	2 400,00 €
Fondation du Patrimoine	100,00 €	100,00 €
Protection et sauvegarde du Patrimoine du Bocage		
Normand	300,00 €	300,00 €
<b>Club des Anciens</b>		<b>2 280,00 €</b>
Amicale des anciens Burcy	300,00 €	300,00 €
Amicale des Anciens Chênedollé	0,00 €	350,00 €
Club de la 3ème jeunesse Le Theil	255,00 €	250,00 €
Club des ainés Presles	300,00 €	500,00 €
Club des Anciens Bernières	120,00 €	120,00 €
Club des Anciens Pierres	250,00 €	250,00 €

Club des Anciens Rully	120,00 €	120,00 €
Club du 3ème age Montchamp	405,00 €	200,00 €
Club du 3ème age Vassy	190,00 €	190,00 €
<b>Comité des Fêtes</b>		<b>2 405,00 €</b>
Association Culturelle, Loisirs Pierres	300,00 €	300,00 €
Association sports et loisirs Chênedollé	350,00 €	350,00 €
Comité des fêtes Bernières	500,00 €	500,00 €
Comité des fêtes Burcy	500,00 €	<i>En discussion</i>
Comité des fêtes Estry	500,00 €	<i>En discussion</i>
Comité des fêtes Le Désert	210,00 €	255,00 €
Comité des fêtes Vassy	9 870,00 €	<i>En discussion</i>
Foyer rural et d'éducation populaire Presles	500,00 €	500,00 €
Le Theil Culture Sports et Loisirs	276,00 €	500,00 €
<b>Jumelage</b>		<b>800,00 €</b>
Comité de jumelage d'Estry-Miremont	500,00 €	800,00 €
Comité de jumelage Vassy	1 000,00 €	<i>En discussion</i>
<b>Loisirs</b>		<b>34 850,00 €</b>
1,2,3 Soleil Familles Rurales	1 350,00 €	1 350,00 €
ASLI	5 300,00 €	5 300,00 €
Chorale Chœur du Bocage	500,00 €	500,00 €
Club Arts Martiaux	2 500,00 €	1 000,00 €
Club Photo "Second Regard"	0,00 €	300,00 €
Crée-Chênedo	0,00 €	350,00 €
Ecole de musique	21 500,00 €	<i>En discussion</i>
Esprit de la main vide	325,00 €	500,00 €
FCIB		<i>En discussion</i>
<b>ACOMPTE</b>	20 500,00 €	15 000 €
Les Troubadours	1 000,00 €	1 400,00 €
MCBV Modélisme	2 000,00 €	2 000,00 €
Mille Clubs	5 700,00 €	5 700,00 €
Pétanque vasséenne	120,00 €	150,00 €
Réveil pongiste vasséen	1 300,00 €	1 100,00 €
Vidéo 3	150,00 €	200,00 €
<b>Scolaire</b>		<b>23 800,00 €</b>
APE Bouge ton école	0,00 €	500,00 €
APE des courtes pattes	0,00 €	500,00 €
APE des lutins verts	375,00 €	400,00 €
Association sportive du Collège	1 000,00 €	1 000,00 €
Coopérative Groupe scolaire MONTCHAMP	4 810,00 €	4 900,00 €
Coopérative Groupe scolaire VASSY	5 846,00 €	7 600,00 €
Coopérative Groupe scolaire VIESSOIX	7 881,00 €	7 900,00 €
Foyer socio-éducatif du Collège	1 200,00 €	1 000,00 €
<b>Social</b>		<b>1 210,00 €</b>
APAEI	230,00 €	230,00 €
Secours catholique	500,00 €	500,00 €
Solidarité Bocage	0,00 €	100,00 €

Vie et Partage	380,00 €	380,00 €
<b>Société de chasse</b>		<b>860,00 €</b>
Société de chasse de Bernières et Rully	300,00 €	300,00 €
Société de chasse de Pierres	190,00 €	190,00 €
Société de chasse La Rocque	70,00 €	70,00 €
Société de chasse Viessoix	300,00 €	300,00 €
<b>Total :</b>	<b>(2022 : 109 135,00 €)</b>	<b>71 835,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, *le conseil municipal*

- **ACCORDE** les subventions telles qu'individualisées dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,  
Anne-Marie FABIEN

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230411-2023-0411-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023